

**CONSEIL SYNDICAL
SESSION DU 12 FEVRIER 2025 – 18 H 30**

**Chambéry-Grand Lac économie
A Savoie Technolac
Bâtiment Horloge
16 avenue Lac du Bourget
73370 LE BOURGET DU LAC**

PROCES-VERBAL

Le douze février deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

;
: Grégory BASIN – Marie BENEVISE – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON –
Etaient présents François FOURCHES – Thibaut GUIGUE – Florian MAITRE - Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT - Benoît PERROTON – Josette REMY – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN – André VERDU –
Thierry REPENTIN arrivée délibération N° C25-05.

Excusés : Robert AGUETTAZ – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Benjamin LOUIS – Vincent MIGUET – Raphaële MOURIC – Alain THIEFFENAT – Brigitte TOUGNE-PICAZO -

Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 19

Secrétaire de séance : Florence BOURGEOIS

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 30 janvier 2025

ORDRE DU JOUR

Le Conseil Syndical, après en avoir débattu, approuve le procès-verbal du Conseil Syndical du 18 décembre 2024.

Aménagement :

Sur présentation de Daniel ROCHAIX, vice-président

Délibération N° C25-01

PAE CASSINE – Approbation du Cahier des Charges de Cession des Terrains (CCCT) applicable au lot A3 à usage principal d'habitation – Modification Annexe 1.

Mise en conformité du CCCT, et notamment de l'annexe 1, par rapport à la SDP autorisée comprise entre 5 300 m² et 5 500 m² sur le lot A3 confié aux sociétés NOVETAPE et CRISTAL HABITAT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le Cahier des Charges de Cession de Terrains (CCCT) et ses annexes dont les dispositions sont applicables au lot A3 à usage principal d'habitation.

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des documents liés à ce CCCT, à y apporter les dérogations spécifiques au lot, et à procéder à la publication du CCCT et de ses annexes.

Délibération N° C25-02

PAE COTE-ROUSSE – Réalisation de travaux en vue d'une réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments – Avenant à la convention de mandat avec Grand Chambéry.

L'avenant porte sur les travaux de rénovation énergétique des bâtiments de Côte-Rousse.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'avenant, n°1 ci-annexé, à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Grand Chambéry portant sur la réalisation de travaux en vue d'une réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment du PAE de Côte-Rousse.

Article 2 : Autorise la Présidente à signer les documents à intervenir.

Article 3 : les crédits correspondants seront inscrits au BP 2025.

Délibération N° C25-03

PAE MASSETTES 2 – Commune de La Ravoire – Acquisition de foncier communal.

Acquisition d'un foncier communal sur Les Massettes 2 pour le projet de PADEL au prix de 170 € HT/m² payable à la commercialisation, sous réserve d'une modification du PLUi et de la faisabilité du projet au regard des caractéristiques géologiques et pédologiques du terrain.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Autorise la cession par la commune de La Ravoire au profit de Chambéry-Grand Lac économie d'une emprise d'environ 3 853 m² à prendre sur les parcelles cadastrées section K24, K25, K26, K27, K28 et K29, moyennant le prix de 170 € HT/m², avec un paiement à la signature du bail à construction entre Chambéry-Grand Lac économie et le porteur de projet, la signature des deux actes devant intervenir concomitamment.

Article 2 : Précise que les frais d'acte liés à cette acquisition seront supportés par Chambéry-Grand Lac économie, exonéré de la perception des droits d'enregistrement et de publicité foncière en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts.

Article 3 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Sur présentation d'Yves MERCIER, vice-président

Délibération N° C25-04

PAE PONT PIERRE – Commune de Grésy-sur-Aix – Achat de foncier à Grand Lac.

Acquisition de 3 parcelles appartenant à Grand Lac, situées dans le périmètre du PAE, et nécessaire à l'aménagement des futurs lots à bâtir, au prix de 30 €/m².

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section AH numéros 4, 5 et 6 d'une superficie totale de 604 m², au prix de 30 € HT/m².

Article 2 : Précise que les frais d'acte liés à cette acquisition seront supportés par Chambéry-Grand Lac économie, exonéré de la perception des droits d'enregistrement et de publicité foncière en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts.

Article 3 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Finances :

Sur présentation d'Olivier ROGNARD, vice-président

Délibération N° C25-05

BUDGETS PRIMITIFS 2025 – Budget Général – Budget Annexe Immobilier – Budget Annexe Aménagement.

Le Budget Primitif 2025 est présenté conformément aux orientations débattues, Il a fait l'objet d'une présentation détaillée(cı-jointe) à la Commission Finances, lors de sa réunion du 24 janvier 2025.

Le Budget de Chambéry-Grand Lac économie comprend 3 budgets : le Budget Général, le Budget Annexe Immobilier et le Budget Annexe Aménagement.

Conformément à la possibilité ouverte pour la M 57 il est proposé d'autoriser, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

1) Dette

a) Budget Général

Le Budget Général porte les emprunts souscrits pour le financement des PAE, et les emprunts issus des syndicats Savoie Technolac et Savoie Hexapôle.

Au 01/01/2025 le CRD s'élève à 26,3 M€ dont 24,55 M€ d'emprunt in fine affectés au financement des PAE. La courbe de remboursement de la dette du Budget Général et la répartition par taux est donnée en Annexe 1.

En 2025, les recettes de commercialisation de terrains prévisionnelles permettent d'évaluer la capacité de remboursement d'emprunt à 1,2M €. Comme précisé lors du DOB, cette capacité de remboursement étant inférieure à l'échéance en capital in fine 2025 de 3,35 M € d'un contrat prêt souscrit avec la Caisse d'Epargne, une prolongation de la durée du contrat de prêt a été sollicitée.

L'établissement bancaire y a répondu favorablement pour une durée de 12 à 18 mois au-delà de l'échéance d'octobre 2025.

b) Budget Immobilier

La dette du Budget Immobilier est constituée par les emprunts souscrits par les syndicats dissouts et par la dette refacturée par Grand Chambéry pour les bâtiments d'immobilier d'entreprises mis à disposition. Au 01/01/2025 le CRD s'élève à 3,06 M€ dont 59 % à refacturer par Grand Chambéry.

La courbe de remboursement de la dette du Budget Immobilier et la répartition par taux est donnée en Annexe 2.

2) Budget Général

a) Section de fonctionnement

Les dépenses de gestion représentent un volume de : **2 674 K€** dont :

- Ressources humaines : 1 430 K€,
- Plan d'actions : 559 K€,
- Frais de structure (loyer, téléphonie, maintenance...) : 299 K€,
- Entretien des sites : Savoie Technolac et Savoie Hexapole : 300 K€,
- Subvention au Budget immobilier : néant
- Indemnités des élus : 81 K€.

- **Frais sur portage EPFL : 5 K€**

Plan d'action : - 13 %

L'optimisation des dépenses demandée par les communautés d'agglomérations avait conduit en 2023 à réduire de 23 % les crédits alloués au plan d'action.

En 2024, le besoin de financement du plan d'action a été réévalué à la hausse pour intégrer les études relatives à Savoie Technolac 2050 (mobilité et densification ZAC 1), et les mesures compensatoires Landiers Ouest, portant le besoin de financement du plan d'action à 556 000 € ? dont 302 000 € affectés aux subventions aux associations.

La demande de reconstitution du fonds de prêts d'Initiative Savoie en cours d'année 2024 a conduit à accorder, en sus, une subvention exceptionnelle 100 000 €.

Le besoin de financement du plan d'action 2025 est revu à la baisse du fait notamment la diminution de la prévision de dépense d'étude. Elle intègre une prévision d'études pré-opérationnelle, sur le tènement Procity à Drumettaz-Clarafond, une proposition d'étude technique, juridique et financière de mise en place d'une foncière économique, et une enveloppe de 55K € pour les besoins d'études pré opérationnelles qui pourraient être identifiés en cours d'année.

Les actions d'accompagnement à la création d'entreprises sont reconduites. Elles bénéficient en 2025 d'un financement dans le cadre du programme French Tech Incubation (36K€) pour l'accompagnement de 3 start-ups lauréates du concours lancé par la BPI. À la suite de l'initiative de la commune du Bourget-du-Lac, Chambéry-Grand Lac économie a également été retenu pour collaborer au projet européen Drive. L'objectif de l'opération est d'élaborer des programmes d'accompagnement de start-up dans les domaines des technologies à impacts et de l'économie circulaire pour favoriser la création de village de start-up sur les territoires "ruraux" et d'organiser un hackathon sur le territoire. Un financement de 65 000 € incluant le temps de travail dédié à l'action a été alloué à Chambéry-Grand Lac économie.

Il est proposé d'inscrire une prévision de 10 000 € pour organiser un évènement à l'occasion des 20 ans de l'incubateur / 40 ans de Savoie Technolac.

Les dépenses relatives à **l'animation territoriale** sont majoritairement constituées par les subventions aux associations (293 000 €). En 2024, deux subventions avaient été revues à la baisse et re-fléchées sur prévision de financement de projet (5K € cluster montagne, fléchée sur Alpes Tourisme Lab / 10 KE Club des entreprises, fléchées sur projets innovants). Compte tenu de la faible utilisation de l'enveloppe subvention à l'innovation (1 subvention accordée en 2021 à hauteur de 9 000 € pour le projet Dromotherm), il est proposé en 2025 de diminuer cette enveloppe de 30 000 € à 20 000 €.

Les actions de prospection - communication intègrent, en 2025, la poursuite de la mise en place de totems d'entrée sur les PAE : 25 K€ au Budget Général sur les PAE clos, 20 KE au Budget Aménagement sur les PAE en cours.

Ressources Humaines : + 1 %

L'effectif salarié de Chambéry-Grand Lac économie est passé de 18 à 19 personnes à compter de 2023, avec le recrutement d'un chargé d'opération Cassine. De 2017 à 2022, des mouvements de personnel ont conduit à une occupation partielle des emplois.

En 2025, l'évolution des charges de personnel est contenue à + 1 %.

Frais de structure : + 1 %

Après une hausse en 2024 liée notamment aux dépenses d'énergie, l'augmentation des frais de structure est également contenue à + 1 %.

Entretien PAE Savoie Technolac Savoie Hexapôle : + 3 %

Ce poste de dépense s'élevait à 300 000 € en 2023 ; les actions d'optimisation de l'entretien des espaces verts et l'éclairage public permettent de le réduire la prévision à 290 000 €.

La prévision 2025 est à revoir à la hausse, pour intégrer notamment les actions de renaturation « Savoie Technolac 2050 ».

Exploitation du budget immobilier d'entreprises :

Malgré un contexte d'augmentation des défaillances d'entreprises, qui induit une baisse du taux d'occupation (82 % en octobre 2024 contre 88 % en 2022), le budget immobilier reste excédentaire et ne nécessite pas de subvention d'équilibre du Budget Général.

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un volume de : **3 454 K€** dont :

- Contributions des agglomérations : 3 307 K€,
- Recettes liées aux actions : 114 K€,
- Part salariale des « Tickets Restaurant » : 8 K€

La part salariale allouée des titres restaurant tient compte d'une proposition de revalorisation des titres restaurant de 5 € à 7€ à l'instar des agglomérations. Cette proposition a fait l'objet d'un accord de principe de l'exécutif et sera soumise au vote du conseil lors de sa séance de février.

- Loyers perçus au titre des portages EPFL : 25 K€

Ces projections conduisent à une **épargne de gestion prévisionnelle de 780 K€** en hausse de + 34 % par rapport à 2024.

Compte tenu des éléments présentés, la section de fonctionnement du Budget Général s'équilibre à 4 957 550 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Dépenses		Chapitre	Recettes	
011	Charges à caractère général	869 790,00 €	013	Atténuation de Charges	8 400,00 €
	dont frais de structure	599 030,00 €			
	dont actions de développement	265 760,00 €	70	Produits des services	905 665,00 €
	dont frais sur portage EPFL	5 000,00 €		dont recettes plan d'action	- €
012	Charges de Personnel	1 430 000,00 €		dont refacturation frais fi BA Aménagement	905 665,00 €
65	Autres Charges de gestion	769 090,00 €			
	dont subvention d'équilibre BA Immobilier	- €	74	Dotations et Participations	3 514 285,00 €
	dont subvention d'équilibre BA Aménagement	350 602,00 €		dont contribution des collectivités membres	3 307 500,00 €
	dont Indemnités des élus	81 000,00 €		dont recettes plan d'action	113 760,00 €
	dont subventions aux associations	293 000,00 €		participation Grand Lac Revériaz	93 025,00 €
	dont reversement d'excédent aux Agglomérations	44 488,00 €	75	Autres Produits de gestion courante	529 200,00 €
66	Charges financières	971 665,00 €		portage EPFL - reversement de loyers	25 000,00 €
	dont intérêt dette non refacturables PAE	56 000,00 €		Reversement d'excédent du BA Aménagement	153 598,00 €
	dont intérêts refacturable PAE	930 665,00 €			
	dont intérêt réserve foncière	10 000,00 €			
	dont ICNE	25 000,00 €		Appel de participation aux déficits Agglos	350 602,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	77	produits exceptionnels	- €
023	Virement à la section d'investissement	862 005,00 €			- €
042	Dotations aux Amortissements	55 000,00 €			
Total		4 957 550,00 €	Total		4 957 550,00 €

b) Section d'investissement

L'annuité 2025 de la dette, hors dette refacturable aux PAE s'élève à 432 K€. Elle est équivalente au montant de l'annuité 2024.

Elle est augmentée en 2025 de l'annuité destinée à financer les réserves foncières à long terme.

La prévision d'épargne nette s'élève à 323 K€ en hausse de 11% par rapport à 2024

Conformément aux principes de fonctionnement l'épargne nette est affectée à la constitution de réserves foncières à long terme.

Les dépenses d'investissement 2025 sont majoritairement consacrées aux réserves foncières :

- L'annuité des portages EPFL en cours : 402 K€
- Prévision d'acquisitions foncières à long terme à Grésy-sur-Aix : 480 K€

Il est proposé d'affecter la recette issue de l'imputation du tènement « Voglans Gare » à la création d'un PAE, au financement des acquisitions foncières 2025.

Cette affectation aura pour effet de limiter le recours à l'emprunt amortissable annuellement à 139 K€ et de préserver la marge de manœuvre d'acquisition foncière à long terme.

Les autres dépenses d'investissement portent sur la signalétique d'entrée de PAE 25 K€ (Totems sur PAE Vilette et Albanne) et sur le renouvellement du parc informatique 15K€.

c) Opérations sous mandat et participations

En 2025 Chambéry-Grand Lac économie interviendra en tant que mandataire pour la réalisation d'ouvrages sur les PAE de Pont Pierre, Landiers, et Cassine.

Chambéry-Grand Lac économie interviendra également dans le cadre d'une participation financière pour la réalisation du carrefour giratoire Revériaz.

Opérations sous mandat :

○ Giratoire Pont Pierre

Le mandat porte sur la création d'un giratoire 4 branches pour un cout d'opération de 1 542 682 € HT. La maîtrise d'ouvrage de la voirie interne au PAE relève de Chambéry-Grand Lac économie.

La maîtrise d'ouvrage du giratoire fait actuellement l'objet d'échange entre Grand Lac et le Département.

Chambéry-Grand Lac économie participera à hauteur de 400 K€ au financement du giratoire (clé de répartition en fonction de l'utilisation des branches du giratoire (Branche PAE / SDIS : 50 / 50 entre Chambéry-Grand Lac économie et Grand Lac - Branche Pôle santé : financé par Grand Lac à intégrer dans l'équilibre financier du projet CHS - Branches RD : suivant les différentes activités, 2/3 GL (pôle santé et SDIS) 1/3 Chambéry-Grand Lac économie (PAE)).

○ Giratoire de la Françon aux Landiers

Une convention de participation entre Chambéry-Grand Lac, Grand Chambéry et Grand Lac a été approuvée en 2019 pour la réalisation des aménagements connexes au nœud autoroutiers.

Le montage visait à ce que Chambéry-Grand Lac économie soit l'interlocuteur unique d'AREA pour le versement de sa participation financière et que Grand Chambéry soit maître d'ouvrage délégué pour la réalisation des travaux. Le giratoire de Belle Eau a été réalisé en 2021 en application de ce montage.

La réalisation du giratoire de la Françon a dû être reporté pour des questions de maîtrise foncière. L'ouvrage fait l'objet d'une nouvelle étude en lien avec Grand Lac. Chambéry-Grand Lac économie ayant suivi la négociation foncière et l'adaptation de l'emprise de l'ouvrage en découlant il est envisagé que Grand Lac donne mandat à Chambéry-Grand Lac économie. Cette évolution du montage opérationnel fera l'objet d'un avenant à la convention de financement en cours.

○ PAE Cassine – travaux relevant de la compétence de la ville et de Grand Chambéry
La part des travaux relevant de la compétence de la Ville et de l'agglomération fera l'objet de conventions de mandat à intervenir en 2025.

Le montant de la tranche 2025 est évaluée à 606 K€ HT.

L'opération de carrefour à Voglans Prairie présentée en DOB sera programmée en 2026 (160 K€ HT avec financement à parité Grand Lac et Chambéry-Grand Lac économie).

Participation financière

Le coût d'opération du carrefour giratoire de la Revériaz hors ville et mobilité s'élève à 930 K€ HT. Compte tenu de la participation financière des entreprises Opinel et Vicat de 430 K€, de celle du Département à hauteur de 150 K€, la participation de Chambéry-Grand Lac économie s'élève à 350 K€ répartis entre les agglomérations selon les mêmes règles de partage que les déficits soit 93 K€ pour Grand Lac et 257 K€ pour Grand Chambéry.

Compte tenu de ces éléments, la section d'investissement du Budget Général s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre Opération	Investissement Dépenses		Chapitre Opération	Investissement Recettes
16	Dette (Echeance hors in fine)	375 600,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement
				862 005,00 €
16	Dette (Échéance in fine)	1 200 000,00 €	27	Remboursement d'avances par le Budget Aménagement pour exercice N
				1 071 700,00 €
16	Dette(Remboursement anticipé In fine)		10222	FCTVA
				5 000,00 €
16	Dette (échéance réserve foncière)	15 000,00 €		
16	Remboursement d'avances Grand Chambéry	1 845 519,00 €	27	Remboursement d'avances par le Budget Aménagement pour remboursement d'avance Grand Chambéry
				1 845 519,00 €
16	Remboursement d'avances Grand Lac	29 140,00 €	27	Remboursement d'avances par le Budget Aménagement pour remboursement d'avance Grand Lac
				29 140,00 €
op1706	Mobilier informatique	15 000,00 €	16	Cession avec paiement différé St Alban - Barillettes 2
				360 000,00 €
op1712	Signalétique PAE	25 000,00 €	16	Cession avec paiement différé Montagnole
				306 000,00 €
27	Avances aux PAE	8 469 456,00 €	16	Emprunt
				7 826 376,00 €
27	Réserves foncières (annuité N)	402 000,00 €	16	Emprunt achat réserves foncière
				139 000,00 €
21	Acquisition foncière N	480 000,00 €		Cession Réserve foncière -
				Création PAE Voglans Gare
4581	Mandat Giratoire Pont Pierre	1 851 218,00 €	024	
				450 000,00 €
4581	Mandat Cassine Ville Chambéry	457 200,00 €	4582	Mandat Giratoire Pont Pierre
				1 851 218,00 €
4581	Mandat Cassine Grand Chambéry	269 760,00 €	4582	Mandat Cassine Ville Chambéry
				457 200,00 €
204	Participation Giratoire Revériaz	93 025,00 €	4582	Mandat Cassine Grand Chambéry
				269 760,00 €
			040	Dotation aux Amortissements
				55 000,00 €
	Total	15 527 918,00 €		Total
				15 527 918,00 €

3) Budget Aménagement

a) Section de fonctionnement

Les dépenses du BA Aménagement s'élèvent à 10 049 K€ HT.

Elles portent principalement sur les PAE Cassine, Pontpierre, Montagnole, Sauvage 2 et Voglans Gare.

Les dépenses sont constituées par :

- Des acquisitions de terrains : 1 984 K€

Les acquisitions de terrains auprès des collectivités publiques sont réalisées avec paiement différé, elles donnent lieu à des écritures comptables sans mouvements financiers.

L'acquisition foncière prévue sur Massettes 2 interviendra sous réserve de commercialisation simultanée auprès du preneur (projet de padel).

- Des études et travaux : 6 932 K€
- Les frais financiers refacturés par le Budget Général : 905 K€
- Le reversement d'excédents au Budget Général : 153 K€

Ces excédents correspondent à la clôture excédentaire du PAE Landiers Blachères : 44 K€ reversés à Grand Chambéry et à l'excédent constaté en cours de production pour le PAE Massettes : 110 K€),

- Le remboursement de frais financiers des avances : 55 K€

Ces remboursements à verser à Grand Chambéry correspondent aux clôtures des PAE Monzin et Landiers Blachères.

Les dépenses sont financées par avance du Budget Général à hauteur de 8,46 M€.

Les recettes du BA Aménagement s'élèvent à 4 526 K€ HT.

Les recettes sont constituées par :

- Les recettes de commercialisations : 3 769 K€.

La conclusion de 11 actes est prévue en 2025 dont 3 rétrocessions aux collectivités.

- La subvention d'équilibre appelée pour la clôture du PAE Monzin à Vimines : 350 K€ dont 327,5 K€ pour Grand Chambéry et 22.5K€ pour Grand Lac.
- Les participations et subventions : 202 K€ (participation promoteurs sur les lots C3-C4).
- Les loyers : 204 K€ essentiellement perçus sur Cassine.

Les recettes sont affectées :

- Au remboursement des avances aux agglomérations pour les PAE ayant fait l'objet de cession avec paiement différé : 29 K€ pour Grand Lac, 1 845 K€ pour Grand Chambéry.
- À l'autofinancement des dépenses 2025 : 1 426 K€.
- Au reversement d'excédent (excédent de clôture Landiers Blachères reversé à Grand Chambéry et excédent en cours Massettes conservé par Chambéry-Grand Lac économie).

- Le solde de 1,071 M€ est reversé au Budget Général pour remboursement de la dette in fine.

La rétrocession du tènement de La Peyssse à Grand Chambéry entraînera la clôture du PAE à l'équilibre.

b) Section d'investissement

Affectation des recettes de commercialisation

La prévision de recettes donnant lieu à remboursement d'avance à Grand Lac est :

- PAE Echeneaux - Saint-Pierre-de-Curtille – SIVSC (Crèche) : 29 K€

Les prévisions de recettes donnant lieu à remboursement d'avance à Grand Chambéry sont :

- PAE Fontanettes 1 : Omnipharm Bâtiment SAF 600 K€ (signature fin 2024) et M2ei 466 K€ (sous promesse).
- PAE La Peyssse : rétrocession à Grand Chambéry 21 K€.
- PAE Massettes : Cogeco 636 K€ (sous promesse) – Médipôle 374 K€ (en attente de promesse).
- PAE Monzin : rétrocession Zone Humide à Grand Chambéry 20 K€ et subvention d'équilibre.

Les prévisions de recettes donnant lieu à remboursement d'avance au Budget Général sont :

- PAE Technolac hors concession : Cobra 926 K€,
- PAE Massettes : Hôtel Cogeco solde après remboursement d'avance Grand Chambéry,
- Monzin Vimines : part de la subvention d'équilibre affectable au remboursement d'emprunt,
- PAE Landiers Blachères : rétrocession Grand Chambéry 84 K€.

Compte tenu de ces éléments, les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Aménagement s'équilibrent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Dépenses		Chapitre	Recettes	
011	Acquisition de terrains	1 984 405,00 €	70	ventes de terrains	3 769 487,61 €
011	Etudes - Travaux	6 932 953,00 €	70	participations divers	202 000,00 €
65	Reversement d'excédent au Budget Général	153 598,72 €	74	subventions	- €
65	Annulation de recettes	16 927,00 €	75	Loyers	204 058,00 €
608	frais financiers - remboursement BG N-1	905 665,00 €	773	mandats annulés sur exercice antérieur	- €
608	frais financiers - avances agglos	55 696,64 €	7552	Subvention d'équilibre	350 602,44 €
042	Extourne Stock N-1	41 453 991,72 €	042	variation des encours (stock N)	46 977 089,03 €
	Total	51 503 237,08 €		Total	51 503 237,08 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Dépenses		Chapitre	Recettes	
16	Remboursement BG pour remboursement avance Grand Chambéry	1 845 519,52 €			
16	Remboursement BG pour remboursement avance Grand Lac	29 140,00 €			
16	Remboursement avance Budget Général	1 071 699,17 €	16	Avance Budget Général	8 469 456,00 €
040	Stock de terrains à aménager (stockN)	46 977 089,03 €	040	Extourne stock terrains aménagés (N-1)	41 453 991,72 €
	Total	49 923 447,72 €		Total	49 923 447,72 €

Les dépenses étant supérieures aux recettes, le stock évolue de + 5 523 097 €.

4) Budget Immobilier

a) Section de fonctionnement

Les dépenses de gestion représentent un volume de **1 159 K€**, en hausse de + 12 % par rapport à 2024.

L'augmentation des dépenses est liée, notamment, à l'augmentation des charges de copropriété et au risque d'impayés.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un volume de **1 875 K€**, en hausse de 6 % par rapport à 2024.

Cette hausse est liée à l'augmentation de l'ILAT et à la revalorisation des provisions pour charges. Les recettes intègrent les dégrèvements reçus au titre de la taxe sur le foncier bâti (25 K€ sur Créalys) et leur reversement aux locataires.

Ces évolutions conduisent à une épargne de gestion prévisionnelle de 716 K€ en baisse de 4 % par rapport à 2024.

L'épargne nette s'élève à 223 K€, elle est en hausse de 1 % par rapport à 2024 du fait de la diminution de l'annuité de la dette.

Compte tenu de ces éléments la section de fonctionnement du Budget Annexe Immobilier s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Dépenses	BP	Chapitre	Recettes	BP
011	Charges à caractère général	909 442,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	- €
023	Virement à la section d'investissement	30 000,00 €	013	Atténuation de Charges	
65	Autres charges de gestion courante	209 700,00 €	70	Produits des services (dont location de salles)	23 380,00 €
66	Charges financières	117 000,00 €	75	Autres produits d'activités (revenus locatifs)	1 831 212,00 €
66	ICNE	- 2 000,00 €	75	Subvention équilibre Budget Général	- €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €	77	Produit exceptionnel	21 300,00 €
68	Provision (impayés)	30 000,00 €	042	Subventions transférées au résultat	27 000,00 €
042	Dotations aux Amortissements	617 000,00 €	042	Ecriture d'ordre Baux Emphytéotiques	18 250,00 €
	Total	1 921 142,00 €		Total	1 921 142,00 €

b) Section d'investissement

Les opérations d'investissement 2025 concernent :

- Côte-Rousse 92 K€ : poursuite des rénovations de bureaux (aujourd'hui 25 % des 104 bureaux ont été rénovés) / étude faisabilité solarisation / étude reprise colonne eaux usées / étude solarisation.
- Fontanettes 10 K€ : provision pour changement stores/ borne IRVE.
- Pôle Entrepreneuriat & Licorne 17K€ : bornes IRVE/ compteur électrique ST/ amélioration webconférence Licorne.
- House Boat 5 K€ : changement du contrôle d'accès (hypothèse d'une cession avec locataire).
- Bâtiment Espace 10 K€ : travaux avant remise à la location.

Le besoin de financement de la section d'investissement est couvert par l'épargne nette.

Compte tenu de ces éléments la section d'investissement du Budget Annexe Immobilier s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre Opération	Dépenses	BP	Chapitre Opération	Recettes	BP
16	Dette (capital)	78 000,00 €	021	Virement de la section d'investissement	30 000,00 €
16	Dette (capital - refacturation Grand Chambéry)	300 500,00 €			
16	Remboursement dépôt de garantie	25 000,00 €			
op 17001	Fibre optique STL	- €			
op 17002	Horloge	- €			
op 17003	SH Multi sites	- €			
op 17004	Côte Rousse Aménagement	- €			
op 17005	Côte Rousse- Bâtiment	92 000,00 €			
op 17006	Fontanettes	10 000,00 €			
op 17009	Centre de Services	17 000,00 €			
op 17012	Plazza	10 000,00 €			
op 17013	Gros entretien bâtiment	64 250,00 €			
op 17014	House Boat	5 000,00 €			
040	Subventions transférées au résultat	27 000,00 €	040	Dotations aux Amortissements	617 000,00 €
040	Ecriture d'ordre Baux Emphytéotiques	18 250,00 €			
	Total	647 000,00 €		Total	647 000,00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le présent rapport de présentation ainsi que le budget Général et les deux budgets annexes Immobilier et Aménagement et d'en arrêter les sections en équilibre telles que présentées dans le présent rapport.

Article 2 : Arrête les contributions de fonctionnement des collectivités membres à 3 307 500 euros soit 1 653 750 euros par communauté d'agglomération.

Article 3 : Autorise, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Entreprises :

Sur proposition de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, présidente

Délibération N° C25-06

Partenariats économiques – Attribution d’une subvention pour l’année 2025.

Reconduction de la subvention accordée par Chambéry-Grand Lac économie depuis 2018 à hauteur de 1000 € (chiffre identique depuis 7 ans).

Pour aider l’association à financer son évènement, il est proposé d’anticiper sur la date habituelle vis-à-vis de la 1^{ère} tranche des subventions (habituellement juin de chaque année).

21 et 22 mars 2025 au Chambéry Savoie Stadium car Manège en travaux.

Budget prévisionnel de l’édition 2025 : 15 700 €

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Article 1 : Approuve le versement d’une subvention de 1 000 € à l’association « Tour du monde au Manège ».

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer les actes à intervenir.

Ressources humaines :

Sur présentation de Josette REMY, vice-présidente

Délibération N° C25-07

Titres restaurant – Revalorisation de la valeur faciale.

Proposition d’alignement de la valeur faciale des tickets restaurant sur la pratique des agglomérations soit 7 € avec une participation employeur de 60 %.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Article 1 : Approuve la revalorisation de la valeur faciale du titre restaurant de 5 € à 7 € à compter du mois de février 2025.

Article 2 : Inscrit les crédits au budget 2025.

Délibération N° C25-08

Modification de la participation employeur versée aux agents adhérents à la convention de participation pour la couverture du risque « prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de la Savoie.

Proposition de revalorisation de la participation employeur de 20 à 23€ pour faire face à la hausse de la cotisation de 15 % annoncée au 01/01/2025. Grand Lac a approuvé une hausse de 15 % portant la participation de 21 € à 24,15 € en 2025. La participation de Grand Chambéry s’élève à 20€.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Article 1 : Fixe à compter du 1^{er} janvier 2025, pour le risque « Prévoyance », le montant de la participation à 23 € brut par mois pour les agents ayant souscrit à la convention de participation conclue entre le Cdg73 et le groupement Diot Siaci /IPSEC.

Article 2 : Cette participation sera proratisée en fonction de la quotité de travail et sera versée directement à l’agent. Son montant ne pourra pas excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l’absence d’aide.

Administration générale :

Sur présentation de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, présidente

Délibération N° C25-09

Donner acte des décisions de la présidente prises par délégation du conseil syndical.

N°	DATE	OBJET	Montant	DATE AFFICHAGE
P24-26	10/12/2024	Virement de crédits BA Aménagement	2 500 €	11/12/2024
P24-27	13/12/2024	PONTPIERRE - convention de servitude ENEDIS	0 €	20/12/2024
P24-28	13/12/2024	SAVOIE TECHNOLAC- servitude avec la commune du Bourget-du-Lac et la société FORESTENER	0 €	20/12/2024
P25-01	27/01/2025	Portant validation d'une convention de servitudes au profit de la société ENEDIS pour la pose de câbles souterrains - Savoie Hexapôle	80 €	28/01/2025

Le Conseil Syndical donne acte à la Présidente des présentes décisions prises en application des délibérations N° C20-59, C21-39 et C24-54.

Questions diverses :

A la suite des tags et dégradations sur le bâtiment de l'entreprise ATTAWAY et sur le bâtiment de l'Horloge, le conseil syndical condamne sans appel toutes les atteintes aux biens de nature privée ou publique.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente, clôt la séance à 19 h 45.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 12 février 2025



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente



Florence BOURGEOIS
Secrétaire de séance